

REUNION D'OUVERTURE
Bray-sur-Seine - 17 novembre 2011

SYNTHESE

Date et heure : 17 novembre 2011 à 19 heures

Lieu : Salle des fêtes, Bray-sur-Seine

Durée : 2h30

Participants : 115 personnes

1. Ouverture
2. Le rôle de l'Etablissement public territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et les risques d'inondations en Ile-de-France
3. Présentation du projet
4. Echanges avec la salle
5. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Monsieur Patrick Legrand, Président de la Commission particulière de débat public (CPDP), explique que le débat public porte sur le projet d'aménagement de la Bassée. Il précise que le débat public est un exercice récent de démocratie participative qui se situe très en amont du lancement opérationnel du projet. Ce dernier n'est donc pas encore décidé. En ce sens, le débat public est très différent de l'enquête publique.

Il rappelle également aux participants à quoi sert cet exercice démocratique : une fois que l'on a rendu compte de ce qui a été dit lors du débat, le maître d'ouvrage doit s'engager dans une décision publique pour indiquer s'il poursuit le projet et dans quelles conditions. Le maître d'ouvrage doit indiquer ce qu'il a retenu du débat, comment il va prendre en compte les demandes et remarques formulées, mais aussi signaler celles qu'il ne peut pas ou ne veut pas mettre en œuvre. Enfin, il doit préciser les conditions des prochaines étapes de la concertation.

Monsieur Legrand explique ainsi que le débat public est une manière de réhabiliter le contrôle social plutôt que le traditionnel contrôle administratif.

Il indique encore que la CPDP est là pour faciliter le dialogue, enregistrer tous les arguments sur le projet et son contexte et en rendre compte le plus clairement possible.

Son rôle consiste notamment à s'assurer que le compte rendu restitue tout ce qui a été évoqué pendant le débat public. Il rappelle que les membres de la CPDP, garants de la concertation, sont totalement indépendants et neutres vis-à-vis du maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs.

Monsieur Legrand signale qu'en règle générale les projets ressortent modifiés de la procédure de débat public. En outre, le maître d'ouvrage prendra des engagements qui constituent une forme de "contrat social".

Il conclut en soulignant qu'un autre projet fait l'objet d'un débat sur ce territoire. Lancé le 2 novembre 2011, il porte sur la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Les deux débats et les deux sujets sont menés simultanément, mais ne sont pas confondus.

Monsieur Jean-Marie Cormerois, Adjoint au Maire de Bray-sur-Seine insiste sur l'importance de ce projet et invite les personnes présentes à participer au débat lancé par le Président Legrand.

2. LE ROLE DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS ET LES RISQUES D'INONDATIONS EN ILE-DE-FRANCE

2.1. Les risques d'inondations en Ile-de-France

Monsieur Pascal Popelin, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis, affirme que l'inondation est le premier risque naturel en France. Il rappelle que le Bassin de la Seine a connu, lors du siècle dernier, plus de 18 crues majeures, dont trois exceptionnelles.

La plus connue est la crue centennale de 1910. Or, pour lui, le territoire francilien est aujourd'hui plus vulnérable qu'il y a 100 ans malgré les aménagements réalisés ces dernières années et notamment les 4 lacs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Les causes de la vulnérabilité sont multiples : densité urbaine accrue, valeur du patrimoine augmentée, réseaux enterrés plus nombreux et plus complexes.

Selon une étude menée par l'EPTB Seine Grands Lacs, si la crue de 1910 se reproduisait aujourd'hui, 850 000 personnes seraient en zone inondable, 2 millions n'auraient plus d'électricité, 2,7 millions seraient concernées par les coupures d'eau potable et 170 000 entreprises seraient touchées dont 86 000 directement inondées. Le montant des dommages en Ile-de-France serait de 17 milliards d'euros.

Pour cette raison, Pascal Popelin affirme qu'il ne s'agit pas d'un problème parisien, ni même d'un problème régional, mais bien d'un enjeu national.

Aujourd'hui, différentes directives ou documents d'orientation encadrent la gestion du risque d'inondation aux niveaux européen, national ou régional : la Directive européenne inondation mais aussi le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le Plan Seine, et les Contrats de projet inter-régionaux.

Les pouvoirs publics développent une politique de gestion du risque d'inondation autour de 4 leviers :

- Informer et sensibiliser,
- Réduire la vulnérabilité,
- Limiter la montée des eaux et les risques de submersion,

- Prévenir les crues.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte ces risques d'inondations pour en limiter les impacts. Un des leviers consiste à limiter la montée des eaux grâce à des ouvrages de rétention des crues, des protections locales ou encore le maintien de zones naturelles d'expansion des crues.

2.2 Le rôle de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Sous différentes appellations, l'EPTB Seine Grands Lacs existe depuis 1969 ; il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Il a deux missions : protéger les territoires contre les inondations et garantir la ressource en eau. Il s'agit donc de réguler le bassin amont de la Seine pour lutter contre les inondations et soutenir les étiages, c'est-à-dire assurer un niveau d'eau suffisant pour permettre la navigation, l'alimentation en eau potable, l'irrigation...

L'EPTB Seine Grands Lacs assure la gestion de quatre lacs-réservoirs du Bassin de la Seine : le lac-réservoir Pannecière, le lac-réservoir Seine, le lac-réservoir Marne et le lac-réservoir Aube pour une capacité cumulée de 810 millions de m³.

L'EPTB Seine Grands Lacs a également des missions d'animation et d'information aux côtés des collectivités.

3. PRESENTATION DU PROJET

3.1. Renforcer le dispositif existant

Depuis 1992, l'EPTB Seine Grands Lacs a mené une série d'études visant à mieux cerner la vulnérabilité de l'Ile-de-France face au risque d'inondations. Ces études démontrent que le dispositif actuel de protection est efficace, mais insuffisant et qu'il convient de le compléter, notamment par une action menée en priorité sur l'Yonne. Cette dernière est surnommée "l'enfant terrible du bassin" et se caractérise par des crues plus rapides et plus violentes, qui ne sont maîtrisées que très partiellement par le lac de Pannecière en amont.

3.2. La solution proposée

Différents scénarios ont été étudiés. Le premier est celui qui est proposé dans le cadre de ce débat : la réalisation d'un 5^{ème} ouvrage de protection sur le site de la Bassée permettant d'agir indirectement sur l'Yonne en réduisant le débit de la Seine à l'amont immédiat de la confluence entre les deux rivières.

La fréquence d'utilisation de l'ouvrage est estimée à tous les 5 à 6 ans ; en effet, cet équipement ne serait utilisé que pour des crues pouvant générer des dommages majeurs.

Au moment du passage d'une forte pointe de débit sur l'Yonne, le débit de la Seine serait littéralement ralenti en prélevant de l'eau par pompage et en venant la stocker dans des espaces endigués.

Cette action permet de réduire l'incidence des crues de l'Yonne en agissant sur la Seine. Ainsi, à la confluence, l'addition des deux débits serait diminuée. Parallèlement, le projet consiste à développer

un modèle de prévision des crues permettant de déterminer le moment idéal de mise en action et la puissance de pompage nécessaire.

L'efficacité hydraulique de l'aménagement permettrait de passer sous les seuils de premiers dommages ou en-dessous des débordements majeurs. On parle alors de l'efficacité socio-économique de l'équipement. Dans le cas d'une crue de type 1910, il permettrait une réduction de 30 % des dommages et une réduction de 35 à 40 % du nombre de personnes concernées.

Concrètement, le projet consisterait à réaliser 58 kilomètres de digues de faible hauteur (4,70 m maximum) pour créer 10 espaces endigués d'une surface globale de 2 300 hectares permettant de stocker jusqu'à 55 millions de m³. 7 stations de pompage et 13 vannes de vidange permettant de restituer l'eau à la Seine seraient également implantées.

Ainsi, en période de forte crue, les espaces endigués seraient remplis, puis vidangés progressivement après retour à la normale. Les espaces inondés seraient ensuite nettoyés et remis en état afin que les usages classiques de ces espaces puissent reprendre normalement.

L'ambition est d'intégrer au mieux ces ouvrages au paysage : digues de faible hauteur, pentes douces recouvertes de pelouse, voies de circulation douce.

Le projet de tracé des digues a été concerté sur le territoire avant la tenue de ce débat public, plusieurs réunions se sont tenues sur la réduction des impacts sur les usages, la population et l'environnement. L'idée est que les usages soient maintenus dans les espaces endigués avec d'éventuelles adaptations des équipements vulnérables aux crues et la possibilité d'indemniser les propriétaires ou exploitants (servitude de sur-inondation) pour les interruptions d'activités à l'issue de chaque événement de stockage.

3.3. Autres hypothèses envisagées

D'autres alternatives ont été étudiées : 3 barrages de haute hauteur sur le bassin de l'Yonne ou la réalisation d'une soixantaine de petits ouvrages de ralentissement dynamique des crues.

Selon l'EPTB Seine Grands Lacs, les études démontrent que le meilleur compromis entre efficacité hydraulique et limitation des impacts environnementaux est celui de l'aménagement de la Bassée.

3.4. Les objectifs du projet

Le projet d'aménagement de la Bassée répond à deux objectifs principaux : limiter les risques en diminuant l'impact des crues majeures en Ile-de-France et restaurer le secteur de la Bassée, la plus importante zone humide d'Ile-de-France en termes de richesses faunistiques et floristiques.

Sur l'espace du projet, d'autres usages se côtoient : des sites d'extractions de matériaux alluvionnaires, une plaine agricole, un espace de nature et de loisirs, des sites archéologiques, une ressource importante pour l'alimentation en eau potable.

Le secteur aval de Bray-sur-Seine a été largement aménagé ces dernières décennies et n'est plus inondable que pour des crues d'ampleur exceptionnelle. Ceci entraîne une perte de potentiel d'écrêtement des crues de la zone, mais aussi un assèchement du milieu, et donc la dégradation de la biodiversité. Il est envisagé de réaliser des inondations sur les secteurs à fort potentiel écologiques ; cela permettrait le retour d'espèces caractéristiques des zones humides et ainsi, de recréer des activités de chasse, de pêche et de tourisme.

Des réflexions menées sur le secteur prennent en considération la protection contre les crues, mais aussi la valorisation de cette zone comme espace naturel d'expansion des crues.

3.5. Planning envisagé et coût du projet

A la fin du premier semestre 2012, interviendra la décision de poursuivre ou non le projet. En cas d'avis favorable, en 2012-2013, seront menées les études complémentaires afin de demander les autorisations administratives en 2014-2015. Suivrait ensuite une phase de travaux estimée à 5 ans.

Le coût global est estimé à 495 millions d'euros HT. Il est à noter que, dès aujourd'hui, les études sont financées de manière partenariale par l'Etat, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités et l'Union européenne.

4. ECHANGES AVEC LA SALLE

En préambule des échanges avec la salle, Monsieur Legrand indique les règles du débat : nous sommes là pour argumenter, pour s'écouter et partager l'information de la manière la plus transparente possible.

Il explique cette réunion est la première, que l'on va dégrossir les problèmes, que le maître d'ouvrage affinera progressivement ses réponses.

Il rappelle aussi que chacun dispose d'outils pour s'informer et s'exprimer : le dossier du maître d'ouvrage, un site internet, les questions par écrit, les cahiers d'acteurs.

Par ailleurs, tout ce qui est dit dans les réunions est retranscrit dans un verbatim¹ publié sur le site internet du débat.

4.1. L'opportunité et les caractéristiques du projet

Un intervenant s'interroge sur l'opportunité d'équiper le cours d'eau qui a le plus petit débit. Il se demande aussi si le projet a un sens alors que si on permettait aux particuliers de stocker l'eau, on pourrait atteindre le même objectif à moindre coût ; pour cela, il suffirait d'abroger une loi qui empêche de creuser des étangs et des points d'eau. Enfin, il regrette que l'on entende plus parler de l'Ile-de-France que de l'Aube.

L'EPTB Seine Grands Lacs indique que des actions existent dans l'Aube mais qu'il s'agit là d'un projet situé sur le territoire de la Seine-et-Marne et concernant l'aval de l'Yonne et de la Seine. A propos du choix de la solution proposée, l'EPTB Seine Grands Lacs explique qu'il pourrait sembler plus logique d'agir sur l'Yonne mais les études démontrent que c'est à la fois plus coûteux et moins efficace. Ainsi, en prenant en compte des critères tels que le prix, l'efficacité, l'impact économique, l'impact écologique et les contraintes techniques, la solution présentée serait la plus performante.

Concernant l'hypothèse du "sur-creusement" des points d'eau, l'EPTB Seine Grands Lacs indique qu'elle n'est pas compatible avec les objectifs des pouvoirs publics qui souhaitent un bon état des eaux. En fractionnant la zone humide en de nombreux étangs, on nuit à la qualité de l'eau. Par

¹ Retranscription mot à mot des échanges

ailleurs, il est rappelé que les volumes de stockage envisagés sont de 55 millions de m³, ce qui représenterait des échelles énormes pour des particuliers.

Une participante souhaite savoir si le tracé des digues est définitif.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que, tant que l'on n'est pas arrivé au stade de l'enquête publique, il existe des marges de manœuvre bien que le projet a été déjà finement étudié. Aussi, des ajustements sont encore possibles.

Un participant s'interroge sur l'approvisionnement en matériaux pour les digues.

L'EPTB Seine Grands Lacs et le cabinet EGIS, qui a mené les études techniques sur le sujet, expliquent que l'objectif est d'aller chercher ces matériaux le plus près possible afin de minimiser les coûts et les contraintes de transport, pour des raisons environnementales et économiques. Le besoin est estimé à 3,9 millions de m³. Une étude a été menée sur les disponibilités en matériaux dans un rayon de 100 km maximum autour du site. La capacité estimée est de 11 millions de m³. Il faut noter que peu de matériaux pourront venir des environs immédiats de Bray-sur-Seine, où sont extraites des matières trop nobles pour construire des digues. La première piste à l'étude est de réduire au maximum le besoin en matériaux. D'autres sont explorées, comme l'appel à des projets excédentaires en matériaux et l'approvisionnement par voie d'eau.

Une participante s'interroge sur la nature du système d'alerte qui serait mis en place en cas de crue.

L'EPTB Seine Grands Lacs rappelle son expérience en termes de gestion d'ouvrages, pour certains plus sensibles que celui qui pourrait être construit dans la Bassée. Par ailleurs, il est prévu de s'inspirer d'un système identique à celui mis en place le long du Rhin dans un ouvrage du même type, intégrant notamment un signal sonore type corne de brume et des alertes SMS. Le dispositif de prévision des crues à quatre jours permet aussi de bénéficier d'un délai permettant d'informer les populations et les professionnels concernés puisque le pompage ne commencera que trois jours avant la crue.

Un représentant de la Réserve naturelle de la Bassée souhaite connaître la forme que prendraient les inondations écologiques prévues dans le projet. Il se félicite de cette ambition et se demande comment convaincre et sensibiliser les propriétaires sur ce sujet.

L'EPTB Seine Grands Lacs et le cabinet EGIS présentent le détail de ces inondations écologiques. Ils distinguent deux types d'interventions :

- La mise en eau des noues, c'est-à-dire des fossés qui se sont progressivement asséchés.
- La mise en eau de secteurs plus importants représentant 10 à 15 % de la surface totale du projet.

L'objectif est de réaliser des inondations écologiques dans des secteurs déterminés pour favoriser le retour de certaines espèces. Cette démarche sera concertée avec les propriétaires.

Un participant regrette le grand nombre de projets concernant le même territoire. Il cite entre autres, la mise en service de la voie de chemin de fer pour les carriers, et Natura 2000.

4.2. Les impacts du projet

Plusieurs participants s'interrogent sur la prise en compte de leur propriété dans le projet, n'ayant pas de nouvelles du maître d'ouvrage depuis 2004. Ainsi, une participante s'inquiète du devenir des fermes situées à l'intérieur de la zone inondable, ainsi que du risque de voir sa maison entourée de digues de sept mètres de haut.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que des études sur le sujet ont été menées entre 2001 et 2004, et que ces fermes ont bien été prises en compte dans le projet. Il est notamment prévu de mettre en place des systèmes de protection locale via de petites digues permettant de protéger et d'isoler ou rehausser ces fermes. Ces digues n'excéderont pas 4,70 mètres de haut. L'EPTB ajoute que si les propriétaires de ces fermes n'ont pas été recontactés récemment, c'est parce que le projet était en phase d'études, mais que la concertation reprend.

Un participant s'interroge sur l'impact du projet sur l'exploitation des granulats alluvionnaires.

L'EPTB Seine Grands Lacs rappelle que cette activité est l'une des principales du territoire et que les élus qui mandatent l'EPTB Seine Grands Lacs pour travailler sur ce projet n'envisageraient jamais une telle action si elle devait pénaliser économiquement les carrières. Il est rappelé qu'en moyenne, l'inondation de la zone aurait lieu pendant 15 jours tous les cinq à six ans. Dans ce cas, il y aurait remise en état du site et indemnisation des professionnels. Il est précisé que les carriers ont été rencontrés entre 2001 et 2004 pour étudier avec eux les mesures permettant de protéger les installations vulnérables. L'impact de la phase de travaux a été pour l'instant moins évoqué, mais fera l'objet de discussions au cas par cas avec les professionnels.

Une participante se demande si lors des crues, l'eau risque de se charger de polluants et s'inquiète donc des conséquences sur les sols et les nappes phréatiques.

L'EPTB Seine Grands Lacs confirme que ces phénomènes ont été étudiés. Il y a eu des modélisations qui nécessiteront d'être complétées, des études sur la migration des polluants (métaux, pesticides). Ces études ont montré que la majorité de ces éléments restent piégés dans la première couche de sol. Le risque de pollution des nappes est donc très faible. Dans le cadre du projet, une station de mesure de la qualité des eaux serait mise en place sur la Seine en amont de l'ouvrage (vers Troyes).

Un participant s'inquiète de l'impact du projet sur les surprimes d'assurances et la valeur des habitations.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que si le risque zéro n'existe pas, tout a été étudié pour que les habitations situées hors de la zone inondable, ne subissent pas d'infiltrations d'eau dans leurs caves.

Un dispositif de drains et de pompes de rabattement permettrait d'éviter que l'eau fuit hors des digues. En cas de fuite accidentelle, les habitants seraient indemnisés.

Un participant s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour l'accès motorisé aux terrains situés à l'intérieur des espaces endigués.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que ce niveau de précision du projet ne sera développé que plus tard dans le processus de réalisation. A ce stade, 150 rampes d'accès aux digues sont prévues.

Des élus locaux interrogent le maître d'ouvrage sur d'éventuelles mesures compensatoires du projet pour le territoire. Conscients de l'apport que pourrait constituer le projet à l'avenir, ils évoquent les difficultés des quinze prochaines années face à un aussi vaste chantier et demandent en échange le soutien de leurs projets locaux.

L'EPTB Seine Grands Lacs indique qu'il souhaite mettre en œuvre un projet qui s'insère dans le territoire et arrive en soutien des projets menés sur la zone. Pour cela, il est prévu d'échanger largement avec les collectivités. Néanmoins, l'EPTB Seine Grands Lacs conçoit moins son rôle comme un appui à la réalisation d'une bretelle d'autoroute ou de la fibre optique, mais plutôt comme un accompagnement de la dimension écotouristique du projet.

Patrick Legrand précise que des réunions plus spécifiques sur ces questions sont prévues, il se réjouit de voir que ce sont les élus locaux et les habitants qui sont en demande de cohérence territoriale.

Un participant s'interroge sur l'impact de ce projet sur l'emploi, notamment au niveau local. Un autre s'étonne du montant du budget prévisionnel de fonctionnement (5,7 millions d'euros).

L'EPTB Seine Grands Lacs distingue deux phases : les travaux et le fonctionnement. La phase de travaux va engendrer la mobilisation d'une centaine de personnes sur le chantier. Cependant, en tant qu'établissement public, le maître d'ouvrage devra lancer des procédures d'appels d'offres, régies par le code des marchés publics et ne peut donc pas s'engager à attribuer des missions à telle ou telle entreprise. Les cinq années de travaux auront un impact sur l'économie locale (hébergement, restauration, etc.). Enfin, pendant la phase d'exploitation, une demi-douzaine de personnes serait recrutée pour l'entretien et la maintenance des installations. Pascal Popelin estime que la question du coût du projet relève du débat démocratique sur la gestion du risque dans notre société. Ce projet va coûter 600 millions d'euros pour servir une vingtaine de fois en cent ans, mais il pourrait permettre d'économiser plusieurs milliards d'euros en une fois en cas de crue centennale.

Une participante s'interroge sur l'impact du chantier, et notamment du transport des matières premières, sur l'état déjà dégradé de la route reliant Marolles-sur-Seine à Nogent-sur-Seine.

L'EPTB Seine Grands Lacs prévoit des discussions à ce sujet avec l'entreprise retenue pour le marché. Il est arrivé sur d'autres projets, qu'une dégradation de la route soit constatée entre le début et la fin du chantier. Si cela arrivait, une remise à neuf de la route pourrait être obtenue en compensation.

Plusieurs participants s'inquiètent de la possible recrudescence des moustiques du fait de l'inondation régulière de la zone.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que le risque est très limité car les épisodes de crues se déroulent la plupart du temps en période hivernale, peu propice au développement des moustiques.

D'autres participants rappellent que les crues arrivent de plus en plus tard, anéantissant les récoltes des agriculteurs. Ils souhaitent que le projet prenne en compte l'indemnisation des agriculteurs dont les terres seront inondées.

L'EPTB Seine Grands Lacs explique que des indemnisations sont prévues, et que ce sujet fera l'objet d'une concertation très précise avec le monde agricole en cas de poursuite du projet.

Un participant s'inquiète de l'utilisation réelle qui sera faite de l'ouvrage. Il craint que le maître d'ouvrage ne libère pas l'eau à temps à des fins touristiques, comme il a pu le constater dans l'utilisation des lacs-réservoirs. Il rappelle par ailleurs que le risque d'inondation a été multiplié en raison des constructions croissantes en zone inondable.

Pascal Popelin contredit cette utilisation des outils de lutte contre les inondations et réaffirme les missions premières de l'EPTB Seine Grands Lacs. Il partage néanmoins l'avis du participant sur la question des constructions en zone inondable.

4.3. La concertation

Plusieurs participants regrettent de n'avoir pas été contactés directement lors de la concertation préalable, alors que leur propriété se trouve à l'intérieur d'un site qui pourrait être endigué, et s'interrogent sur le nombre de particuliers concernés.

L'EPTB Seine Grands Lacs rappelle que la concertation a été menée selon une maille serrée, mais que sur des projets de long terme comme celui-ci, les phases d'études, de travail et de concertation se succèdent. Il regrette néanmoins que certains aient eu la sensation d'être oubliés. Il invite chaque personne souhaitant prendre un rendez-vous pour aborder un cas particulier à le faire, et indique la volonté du maître d'ouvrage de faire du sur-mesure.

Un participant alerte le maître d'ouvrage sur la trop forte utilisation des sigles et demande "à ce que l'on parle aux gens du peuple en termes compréhensibles". Les principaux sigles sont rappelés et chacun s'engage à en utiliser le moins possible.

Un participant souhaite connaître l'avancée des concertations menées par l'EPTB Seine Grands Lacs avec les professionnels et le milieu associatif et notamment les chasseurs.

Amélie Astruc, Chef du projet d'aménagement de la Bassée, précise que la concertation préalable a été menée avec les fédérations de chasse et de pêche, les élus, et les représentants du monde agricole. Ainsi, des adaptations pour les huttes de chasses ont été envisagées.

4.4. Un territoire, deux débats

Plusieurs questions ont porté sur la simultanéité de ce débat avec celui de Petite Seine grand gabarit, dont le projet est porté par VNF.

L'EPTB Seine Grands Lacs précise que les deux projets ont été étudiés pour pouvoir être neutres l'un vis-à-vis de l'autre, qu'il ne soit pas obligatoire d'en réaliser un pour que l'autre voit le jour.

Monsieur Legrand explique qu'il a demandé qu'à chaque réunion il y ait au moins un représentant du maître d'ouvrage de l'autre débat, ici un représentant de VNF.

Benjamin Airaud, Chef de projet VNF, explique que le projet de la Bassée a besoin de matériaux que l'action de VNF va en partie produire.

Plusieurs participants, notamment des maires du territoire, s'inquiètent des impacts dans la Bassée d'un potentiel « effet de gouttière », engendré par le projet d'élargissement de la Seine porté par VNF. Certains se demandent si le projet de la Bassée vient en compensation d'une hausse du risque d'inondations provoquée par le projet de VNF.

Benjamin Airaud explique que les leçons des actions passées ont été tirées et que le projet imaginé est plus respectueux du tracé naturel de la Seine pour ne pas augmenter les crues sur les territoires concernés. Des études ont démontré la compatibilité hydraulique des deux projets.

L'EPTB Seine Grands Lacs insiste sur le fait que le projet d'aménagement de la Bassée est conçu pour améliorer le dispositif existant.

Le maire de Grisy-sur-Seine se demande, puisque les méandres de la Seine seront respectés, si cela implique que le scénario prévoyant le passage de péniches de 4 000 tonnes est abandonné.

Benjamin Airaud rappelle qu'à ce jour aucun scénario n'est rejeté. Le scénario 3 est privilégié par VNF (mise au gabarit de 2 500 tonnes de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine), mais aucun n'est abandonné à ce stade.

Patrick Legrand invite toutes les personnes intéressées par cette question à participer au débat Petite Seine grand gabarit lors duquel VNF aura tous les outils, plans et schémas pour répondre encore plus précisément aux interrogations.

5. CLOTURE DE LA REUNION

Monsieur Legrand salue la richesse de cette première réunion qui a permis d'examiner 19 questions primaires abordant de nombreux enjeux comme l'emploi ou les compensations.

Il présente les membres de la CPDP, rappelle que ce n'est pas une seule réunion, mais un ensemble de réunions qui fait un débat public, remercie tous les participants et les invite à participer à la

prochaine réunion qui aura lieu le 22 novembre à Corbeil-Essonnes.